

Les coûts et les avantages du degré élevé de contrôle étranger de l'économie canadienne font l'objet d'un débat national au Canada au moins depuis la fin des années 50. Ce débat, et les études et les préoccupations qu'il a engendrées, a abouti à l'établissement de l'Agence d'examen de l'investissement étranger (A.E.I.E.) en 1974. Le secteur privé américain et, plus récemment, le gouvernement des États-Unis ont exprimé leur préoccupation au sujet de divers aspects des opérations de cet organisme, notamment les aspects commerciaux de certains arrangements soumis à l'A.E.I.E. par des investisseurs étrangers et les retards dans le processus d'examen. Toutefois, l'A.E.I.E. a récemment instauré des changements administratifs qui semblent avoir éliminé le problème des retards. Quant aux répercussions des pratiques de l'A.E.I.E. sur le commerce, le Canada et les États-Unis ont convenu de faire étudier la question par des experts du GATT.

Même si les niveaux des investissements étrangers aux États-Unis sont modestes par rapport à ceux observés au Canada, les États-Unis ont cependant, dans leur intérêt national, pris des mesures en vue de contrôler ou de réglementer ces investissements dans certains secteurs de l'économie comme le cabotage, l'aviation, la radiodiffusion et les télécommunications ainsi que les installations de production d'énergie nucléaire et hydraulique. Bon nombre d'États américains imposent des restrictions sur les investissements étrangers dans des secteurs précis. Les États-Unis exercent également un contrôle indirect sur les investissements étrangers, par exemple par les lois anti-trust, par les groupes de pression auprès du Congrès et par la surveillance qu'exercent certains organismes tels que la Commission des investissements étrangers aux États-Unis.

## Énergie

Les questions énergétiques continuent de retenir l'intérêt aux niveaux national et international, et d'occuper une place de choix dans les relations canado-américaines. Même si les deux pays poursuivent chacun leurs programmes, ils se consultent et collaborent dans des secteurs qui présentent des avantages pour l'une et l'autre partie.

C'est dans son Programme énergétique national (PEN) d'octobre 1980 que le gouvernement canadien a explicité sa politique fondamentale en la matière. Ce programme global vise les objectifs suivants : restructurer le système énergétique canadien de manière que le Canada suffise à ses besoins en pétrole d'ici à 1990 ; parvenir à un partage équitable des avantages et des coûts entre les Canadiens ; accroître la propriété et le contrôle du Canada sur le secteur énergétique ; élargir le rôle du secteur public en matière pétrolière et gazière ; et assurer de plus grands avantages industriels de la mise en valeur de l'énergie. La politique est destinée à mettre fin à la dépendance du Canada à l'égard du pétrole importé et à favoriser une participation canadienne plus grande dans le secteur énergétique. En 1980, par exemple, 78 pour cent des revenus de la production pétrolière et gazière sont allés à des sociétés étrangères, à un moment où cette